

REGLEMENT du 15^{ème} DUATHLON de MEAUX - 2011

Le déroulement de l'épreuve s'effectuera suivant le cahier des charges de la F.F.TRI. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance.

1 - Admission

L'épreuve est ouverte aux licenciés (ées) F.F.TRI catégorie cadet, junior, sénior et vétéran, avec une autorisation parentale pour les mineurs. La licence FFTRI 2011 «compétition» est obligatoire. En cas d'absence de présentation de licence, le chèque est à établir à l'ordre de la ligue IDF et non de la F.F.TRI

L'épreuve est ouverte aux non licenciés (ées), catégorie cadet, junior, sénior et vétéran, avec une autorisation parentale pour les mineurs, un certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon ou duathlon en compétition (de moins d'un an) et avec la souscription d'un « Pass Journée » de 5 € (titre temporaire de participation incluant une garantie Responsabilité civile obligatoire). Le document "pass journée" devra être rempli, signé et remis à l'organisateur.

2 - Inscription

Les inscriptions devront parvenir à l'organisation avant le 06 mars 2011. Elles sont limitées à 600 concurrents. Toute inscription est définitive. En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée. Les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents, déduction faite de 20 % pour frais de dossiers. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Le temps de course maximum autorisé sur le duathlon est de deux heures.

3 - Equipements

Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement. L'organisation ne fournira que les dossards et les étiquettes pour le vélo.

4 - Tenue

Les deux dossards doivent être visibles, un sur le ventre (course à pied) et un dans le dos (vélo), la ceinture porte dossard est interdite. Les duathlètes devront porter la tenue du club auquel ils sont licenciés pour l'année 2011.

5 - Vélo

Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire, jugulaire fermée jusqu'à sa place dans le parc à vélos, sous peine de disqualification si non remise en conformité après stop & go. Il est interdit de rouler dans le parc à vélos. Les voitures suiveuses sont interdites.

! Drafting non autorisé. Prolongateur autorisé selon la réglementation FFTRI. Le cycliste s'engage à respecter le code de la route, à ne pas couper les virages et à rouler seulement sur la moitié droite de la chaussée. Dans le cas contraire, il sera disqualifié.

6 - Récompenses

Seuls les concurrents ayant terminé l'épreuve seront classés. Les prix ne sont pas cumulables. Les récompenses ne seront remises qu'aux duathlètes présents. Le prix d'équipe s'effectue sur trois athlètes et aux points.

7 - Arbitrage

Au cas où un arbitre pénaliserait un athlète d'un carton noir, celui-ci devra effectuer une boucle de pénalité en course à pied à la sortie du parc à vélo sous le contrôle d'un arbitre. En cas de disqualification, le duathlète devra remettre son dossard à l'arbitre et s'arrêter. En cas de non-respect de ces consignes, des sanctions disciplinaires pourraient être encourues.

8 – Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de:

Accident ou défaillance provoqué par un mauvais état de santé. Accident provoqué par le non respect du code de la route, par le non respect des consignes de sécurité données par l'organisateur et par le non respect du présent règlement. Il en est de même en cas de perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel excepté au sein de l'aire de transition.

Il est de la responsabilité des concurrents de respecter le code de la route, de rester sur la bonne voie, d'être en bonne santé...

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.